



Le mini-stage, immersion dans le monde professionnel

Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

Pour qui ?

Collégiens (4^e et 3^e), lycéens et étudiants

Quand ?

Pendant les **vacances scolaires** pour les collégiens et lycéens
En dehors des semaines réservées aux cours et aux contrôles de connaissance pour les étudiants

Dans quelle structure ?

En entreprises (publiques ou privées), associations, professions libérales

Comment ?

> Selon la localisation de l'entreprise d'accueil, adressez-vous à la CCI dont les coordonnées figurent ci-dessous.



CCI de l'Ain - T. 04 74 32 13 00
ministage@ain.cci.fr

CCI de l'Allier - T. 04 70 02 80 56
ministage@allier.cci.fr

CCI Ardèche - T. 04 75 36 16 58
ministage@ardeche.cci.fr

CCI Cantal - T. 04 71 45 40 43
ministage@cantal.cci.fr

CCI de la Drôme - T. 04 75 75 70 85
ministage@drome.cci.fr

CCI de Grenoble - T. 04 76 28 25 45
ministage@grenoble.cci.fr

CCI Nord Isère - T. 04 74 95 24 00
ministage@nord-isere.cci.fr

CCI Puy-de-Dôme - T. 04 73 44 72 20
ministage@puy-de-dome.cci.fr

CCI Haute-Loire - T. 04 71 09 90 00
ministage@hauteloire.cci.fr

CCI du Beaujolais - T. 04 72 40 58 58
ministage@lyon-metropole.cci.fr

CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
T. 04 72 40 58 58
ministage@lyon-metropole.cci.fr

CCI Savoie - T. 04 57 73 73 73
ministage@savoie.cci.fr

CCI Haute-Savoie
T. : 04 50 33 71 18
ministage@haute-savoie.cci.fr

